

Comité Départemental d'Etude et de Sport Sous Marin du Cantal

Maison des sports
130 av du Général Leclerc
15000 AURILLAC



Règlement de la Course de Nage Avec Palmes Ronde de Mallet, Trophée Guy Ledu Championnat Départemental de nage avec palmes du Cantal Barrage de Grandval-Garabit Dimanche 27 Septembre 2020

La présente compétition est encadrée par le Règlement Sportif Nage avec Palmes présent sur le site <https://www.nageavecpalmes-ffessm.com>, ainsi que la circulaire technique N°51 de mai 2014 relative au « Règlement des compétitions OPEN ».

Seuls les nageurs utilisant une monopalme ou des bipalmes sont autorisés à concourir.
Pour participer à cette compétition, le port d'une combinaison isothermique est obligatoire, quelque soit la température de l'eau.
Tuba obligatoire.

1. Modalité d'inscription

Droits d'inscription unique sur place : 10€

Licenciés FFESSM, courses Fédérales : <https://www.nageavecpalmes-ffessm.com>

Autres licenciés ou non licenciés : course Open : Inscription sur place

2. Les Catégories

Les bi-palmes étant autorisées, pas de classement différencié mono et bi.

A) Courses Fédérales

Course 2,5 Km

Toutes les catégories seront récompensées, conformément au règlement sportif et en fonction du nombre de concurrents par catégorie, l'organisateur se réserve le droit de fusionner des podiums

Course 5 Km

Toutes les catégories seront récompensées, conformément au règlement sportif et en fonction du nombre de concurrents par catégorie, l'organisateur se réserve le droit de fusionner des podiums

Inscriptions → <https://www.nageavecpalmes-ffessm.com>

Les mineurs devront être obligatoirement licenciés FFESSM et inscrits par leur club.
Aucune inscription individuelle ne pourra être prise en compte pour eux.

3. Option Course Open

Circulaire technique N°51 de mai 2014. La course de 2,5 km est ouverte à d'autres fédérations inscrites au CNOSF et aux non licenciés, c'est une course Open

La liste des fédérations est disponible sur le site : <https://www.nageavecplmes-ffessm.com>

Avant de participer à cette compétition Open, les concurrents doivent produire :

- Pour les titulaires d'une licence FFESSM :
 - Un certificat médical de non contre indication à la pratique compétitive de moins de 12 mois, rédigé par tout médecin ou de moins de 3 ans avec l'attestation médicale de l'année en cours.
 - Une Assurance Individuelle Complémentaire souscrite en même temps que la licence ou par l'intermédiaire de Axa-Corporate, ou A.T.P.(Autres Titres de Participation) spécifique FFESSM ou attestation de sa compagnie d'assurance personnelle (modèle en téléchargement sur le site FFESSM, à renseigner).
 - Une autorisation parentale pour les mineurs
- Pour les non licenciés:
 - Un certificat médical de non contre indication à la pratique compétitive de moins de 12 mois, rédigé par tout médecin.
 - Une assurance Individuelle Complémentaire ou A.T.P. (Autres Titres de Participation) spécifique FFESSM ou attestation de sa compagnie d'assurance personnelle (modèle en téléchargement sur le site FFESSM, à renseigner).
 - Une autorisation parentale pour les mineurs
- Pour les non licenciés FFESSM mais titulaires d'une licence délivrée par une des fédérations membres du Cnosf, en lien avec les activités nautiques
 - Un certificat médical de non contre indication à la pratique compétitive de moins de 12 mois, rédigé par tout médecin.
 - Licence sportive en cours de validité faisant mention de l'Assurance Individuelle complémentaire ou A.T.P. (Autres Titres de Participation) spécifique FFESSM ou attestation de sa compagnie d'assurance personnelle (modèle en téléchargement sur le site FFESSM, à renseigner).
 - Une autorisation parentale pour les mineurs

4. règlement spécifique "COVID".

En fonction de la situation sanitaire présente au moment de l'organisation de l'événement, le protocole sanitaire pourra être allégé ou renforcé, il est daté et donné en annexe.

5. Concurrents

Les concurrents sont tenus :

- de connaître le règlement sportif des compétitions ainsi que le règlement particulier de la compétition à laquelle ils participent,
- de respecter scrupuleusement les règles de sécurité durant les échauffements et les compétitions,
- de respecter le plan du parcours,
- de suivre toute recommandation faite par le juge arbitre et le Collège des Juges de la compétition,
- un nageur qui abandonne doit sortir de l'eau en suivant les instructions du juge arbitre. Il en est de même lorsque la course est terminée,
- de s'interdire toute incivilité ou propos diffamatoire envers les autres concurrents, les autres chefs d'équipe, les membres du collège des juges, les membres et techniciens de la CNNP et les

organisateur,

- de s'inscrire à la compétition via le site <https://www.nageavecpalmes-ffessm.com> ou sur place pour la Course Open

6. Championnat Départemental de nage avec palmes du Cantal

Les organisateurs sont tenus d'inscrire les Courses Fédérales et Open au calendrier de la CNNP.

Un classement distinct 2,5 km et 5 km sera établi à l'issue de la compétition avec lequel le **Trophée Guy Ledu** sera attribué au meilleur temps féminin, masculin sur 2,5 km et sur 5 km et le titulaire sera désigné **champion Départemental du Cantal de nage avec palmes** sur 2,5 km ou sur 5 km.

7. Respect de l'environnement

La **Ronde de Mallet, Trophée Guy Ledu** adhère à la charte **Eco-manifestations Sportives en Auvergne Rhône-Alpes** et s'engage sur les 5 points suivants :

- Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Consommation et production responsables
- Sensibilisation et éco-communication
- Transport et mobilité durable & énergie
- Responsabilité sociale du sport et solidarité

Les organisateurs informeront les participants (coureurs, public) sur ces engagements.

Les organisateurs et les participants (coureurs, public) sont tenus de respecter ces engagements.

8. Droit à l'Image

Le Club organisateur pourra être amené à prendre des photos et vidéos lors de la manifestation, tant dans l'eau en course, que sur terre avant et après les épreuves, notamment les remises de prix. Ces médias pourront être ensuite utilisés et mis à la vue de tout visiteur sur le site internet ou sur tout autre support de promotion ou de communication sur l'événement.

Les personnes désirant faire opposition à la publication de ces médias doivent en informer l'organisateur le jour de la compétition.

9. Déroulement de l'épreuve

Dimanche 27 septembre 2020

8h30 ouverture du secrétariat, distribution des dossards

9h30 briefing des juges et de l'organisation des services de sécurité

9h45 fermeture du secrétariat

10h00 fermeture du plan d'eau à la navigation (cirque de Mallet)

10h 05 Briefing des nageurs

10h10 mise à l'eau pour échauffement

10h30 départ simultanément pour toutes les courses et toutes les catégories

12h30 fin de la course, réouverture du plan d'eau à la navigation

13h Remise des prix classements fédéraux et Trophée Guy Ledu

13h30 collation sur place avec des produits du terroir